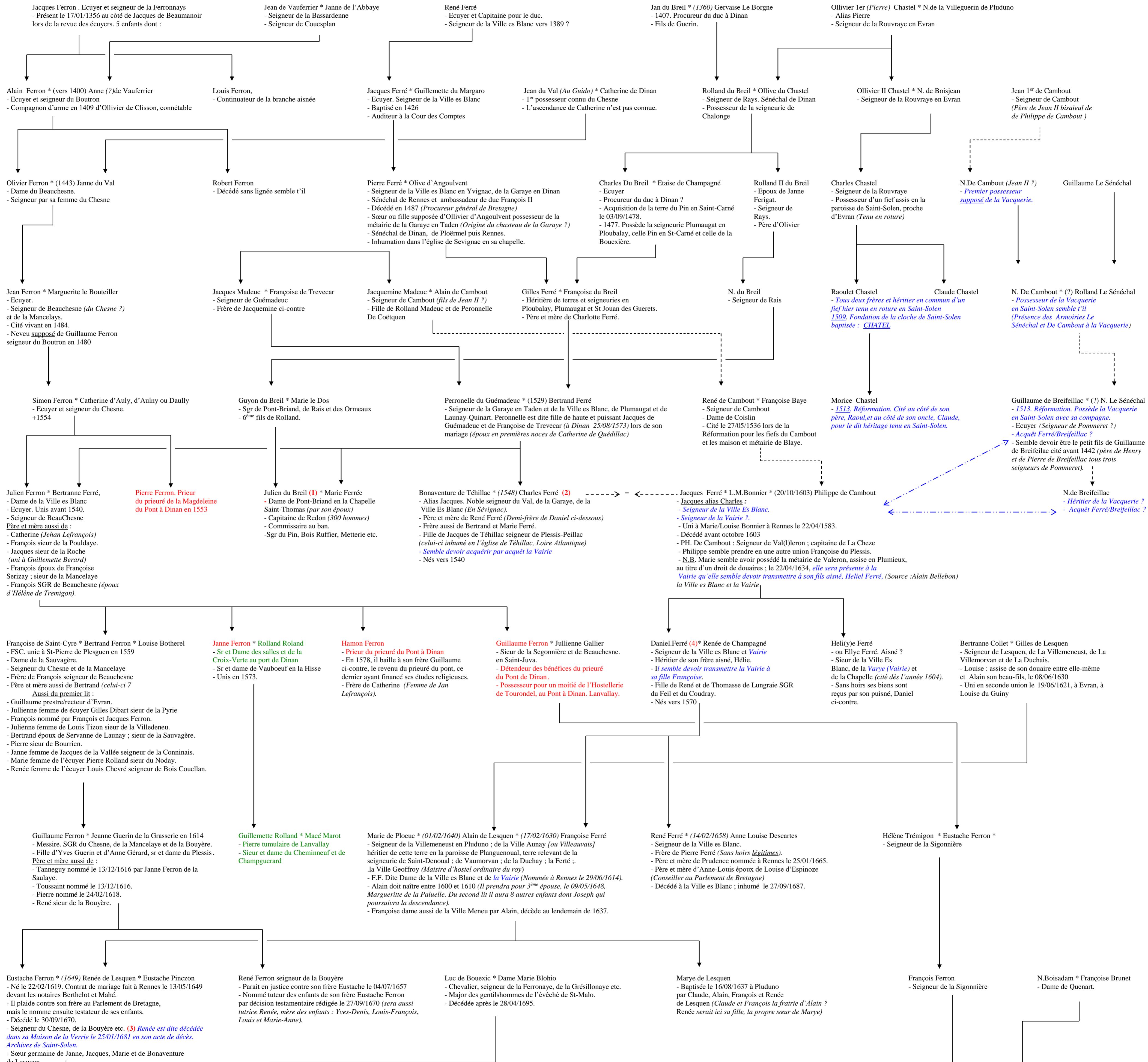
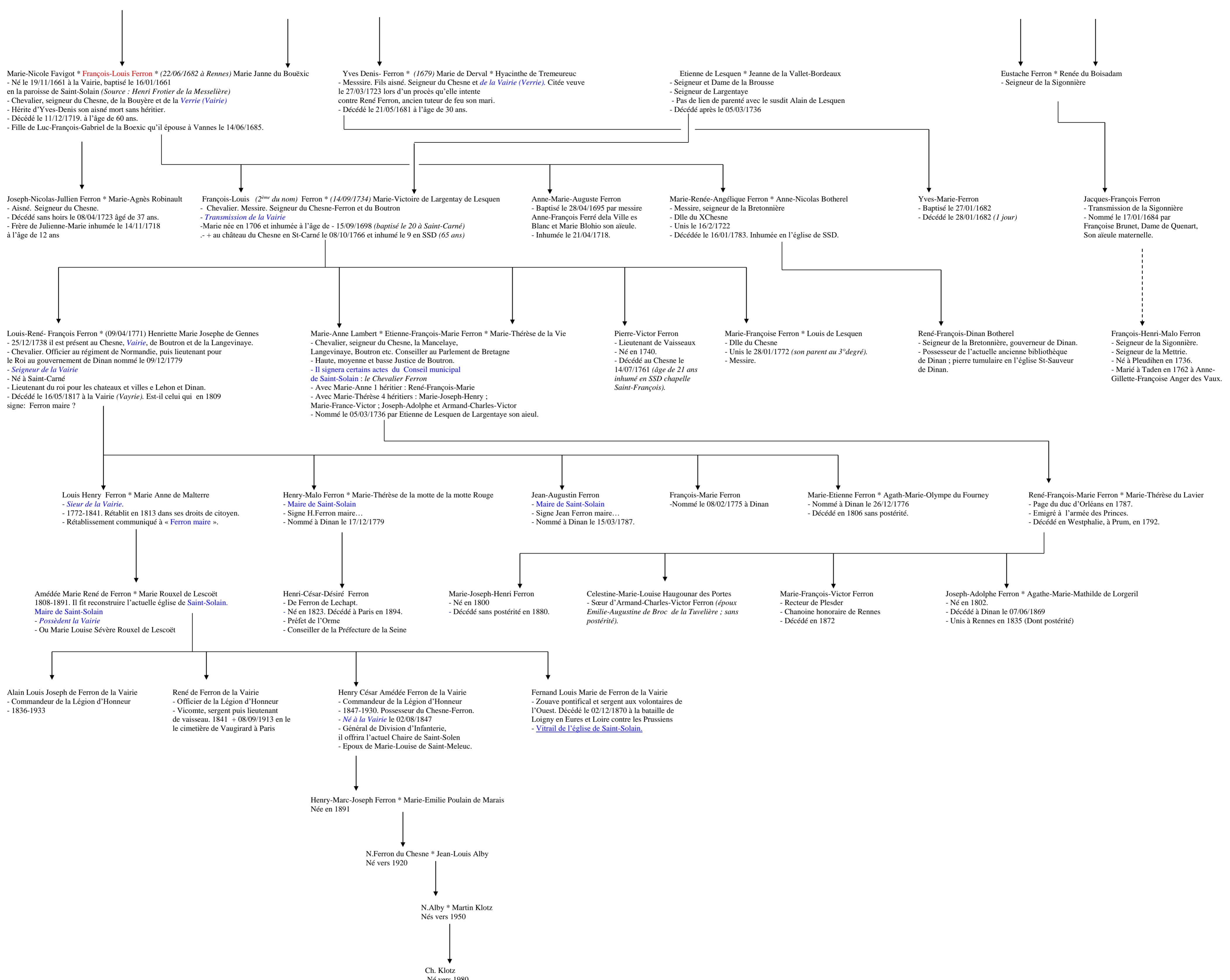


**Arbre de généalogie de la Vairie en Saint-Solain/Solen**





#### Sources partielles de

: Nobiliaire universel de France de Nicolas Viton de Saint-Allais. Edition 1817 (*sous réserve pour celui-ci*).  
: Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne d'Auguste Le Paz. 1619.

(1) Chevalier de l'Ordre du roi, Capitaine de Redon ayant 300 hommes de guerre à pied, Commissaire au banc et arrière ban de l'évêché de Saint-Malo, seigneur de Pont-Briand, du Pin et du Bois-Ruffier en Saint-Carné, de la Mittrie [Voir arbre de généalogie du Breil...](#)

(2) Charles Ferré de la Ville es Blanc, seigneur et propriétaire du château de la Garaye, sis en Taden, fut accusé en 1555 d'hérésie pour avoir brûlé des images pieuses. Le roi de France, alors Henry II, fera saisir certains de ses biens lesquels seront alors offerts à François du Breil, gouverneur de Marienbourg : *Dès l'année 1555, trois ans après l'apparition de Dandelot en Bretagne, le sieur de la Garaye fut accusé d'hérésie et trois commis pour le juger. A cette occasion se produisit un de ces actes de cupidité qui devinrent si fréquents par la suite. Le Roi fit don à françois du Breil capitaine et gouverneur de Marienbourg, des confiscations et amandes en quoi pourront estre condamnez Charles Ferré, sieur de la Garaye et son frère et Jehan sieur de Canquoy son beau-frère, pour estre atteints du fait d'hérésie. Etait-ce simplement à titre de favue que le capitaine du Breil recevait ce don, ou était-ce comme récompense pour avoir dénoncé les inculpés ? Dans tous les cas, il arriva plusieurs fois, dans les années suivantes, que des conseillers accusés d'hérésie furent obligés de vendre leur office. Du vaudrey main 27 de mars de 1555, le procureur général du Roi a présenté à la Cour une lettre missive et commission du Roi, par lesquelles il manda à ladite Court informer contre Charles Ferré, sieur de la Garaye, accusé d'hérésie et d'avoir brûler les ymagies de sa chapelle, suivant lesquelles il a requis commissaires estre bailliez pour vacquer auxditz informacions, disant avoir différé de les présenter le jour d'hier, espérant faire prendre ledit Ferré qui estoit en cette ville, ce qu'il n'a pu faire pour ce qu'il s'en est allé. Lesdites lettres mises en délibération. La Court a commis et commet Messieurs Pierre Marc, Bertrand Glé et Jehan Tituan, conseillé et chainunc, le premier requis pour vacquer ausdites informacions. Aujourd'hui denier jour d'août, l'an 1555, le Roi estant à Saint-Germain-en Laye, a donné et octroyé au capitaine Breil, gouverneur de Marienbourg, les confiscations et amandes en quoi pourront estre condamnez Charles Ferré, sieur de la Garaye et son frère, et Jehan de Canquoy son beau-frère, pour estre atteints du fait d'hérésie. En tems de quoi le dit seigneur m'a commandé expédier audit capitaine du Breil le présent brevet, et en faisant apparaître de la sentence donnée à l'encontre d'eux toutes les lettres de don qui pour ce lui seront nécessaires, monseigneur le connétable présent. Signé Bourdin. Dom Morice Tome III des Preuves. Essai sur l'histoire des Eglises réformées de Bretagne, 1535-1808. Volume 1 - Page 3, Benjamin Vaurigaud.*

Saint-Solain – Réformation A. Raport des Exempts de ladite paroisse fait par Le Breton et Pierre Hanoys. Nobles Guillaume de Breffillac. Saint-Solain – Réformation B. Déclaration des maisons nobles de ladite paroisse : Georges Chastel, écuyer, sieur temporel de la Rouvraye, représentant Morice Chastel, lequel Morice, représentant noble homme Raouillet Chastel, possède héritages qui furent en roture. Noble homme Guillaume de Bréfeillac, écuyer, et sa compagne, sieur et dame de la Vacquerie. Source : Père René de Nantes, Revue Historique de l'Ouest, Documents, 1892-1894

(4) Françoise Ferré est la fille de Daniel Ferré époux de Renée de Champagne : elle était aussi la sœur de René Ferré.

